



Localisation géographique d'un lieu de travail

Par **bronzio**, le **06/11/2009** à **09:20**

Bonjour,

Voici ma question:

Est-il possible que l'employeur localise son personnel sur un site ou il n'a pas de locaux? (Par exemple, mon contrat de travail stipule la ville A, mais sur mon bulletin de salaire il est stipulé la ville B (la ville B étant un lieu occasionnel de travail, mais est également la ville où sont localisés une grosse partie de nos clients)

En espérant avoir été suffisamment explicite

En vous remerciant par avance

Cordialement

Par **loe**, le **08/11/2009** à **19:10**

Bonjour,

Pouvez-vous préciser dans quel but votre employeur stipule un autre lieu de travail sans avoir des locaux dans cette ville ?

Par **bronzio**, le **09/11/2009** à **08:33**

Je ne connais pas le but, par contre je connais la raison: la présence de notre maison mère (nous sommes une filiale d'une grosse société) et la localisation de nombreux contrats.

Merci d'avance